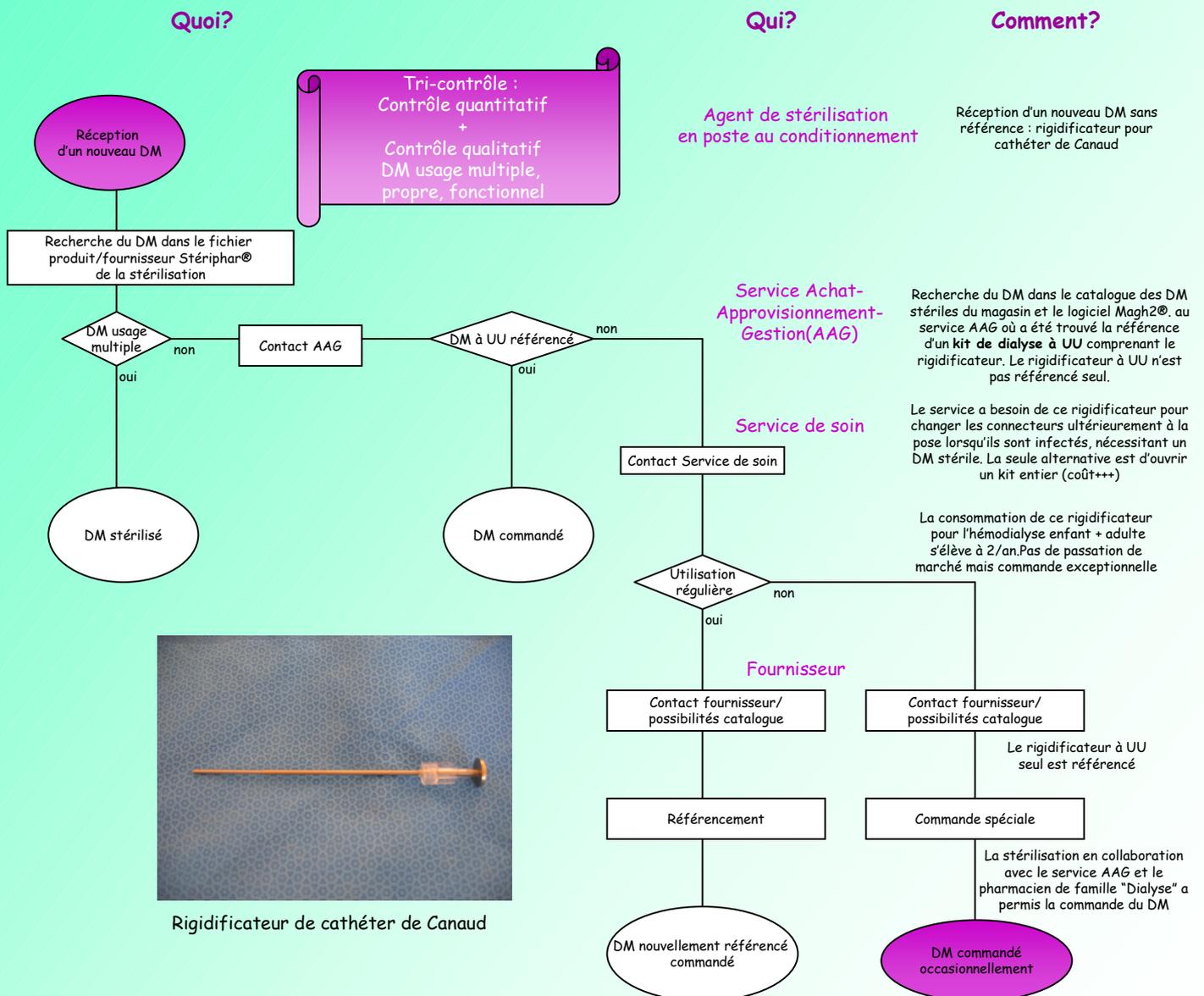


GESTION D'UNE DEMANDE DE STERILISATION D'UN DISPOSITIF MEDICAL A USAGE UNIQUE : A PROPOS D'UN RIGIDIFICATEUR DE CATHETER DE CANAUD

Duhalde V., Gardes E., Thiveaud D.
Service Stérilisation, CHU de Toulouse

D'après la directive européenne 93/42/CEE, et les bonnes pratiques de pharmacie hospitalière, les dispositifs médicaux (DM) à usage unique ne doivent pas être réutilisés.
Il arrive de temps à autre que des DM à usage unique soient envoyés à la stérilisation. L'étape de "tri-contrôle" est essentielle pour détecter ce type de non-conformité.
L'objectif de ce travail est de présenter à travers l'exemple d'une demande de stérilisation d'un rigidificateur de cathéter de Canaud à usage unique (UU) le type de mesures correctives pouvant être mises en place ainsi que les différents interlocuteurs de l'interne de la stérilisation dans l'analyse de cette non-conformité.



Cette démarche vise à illustrer comment la stérilisation participe à l'optimisation de la délivrance des DM stériles, favorisant ainsi une amélioration des pratiques.
Cela implique évidemment, une vigilance continue et suivie des agents afin qu'ils puissent détecter ce type de non-conformité lors de l'étape "tri-contrôle", accompagnée d'une formation aux DM à stériliser.